

Création d'une fabrique de broches.

L'augmentation du nombre de métiers à tisser dans la commune suscite la création d'ateliers spécialisés. Un fabricant de broches de fer et d'acier de Beaudignies demande l'autorisation de créer un atelier à Poix. On sait que cet atelier s'installa à la place du moulin du marais de beaucamp, c'est-à-dire à l'emplacement de la future fabrique de chicorée.

" Nous, conseiller d'état, préfet du département du nord, grand officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, officier de l'ordre de Léopold,

Vu la demande du sieur Hubert Meunier, fabricant de roches de fer et d'acier à Beaudignies, tendant à obtenir l'autorisation de former un établissement semblable dans la commune de Poix, vu l'avis de M. le directeur des douanes de Valenciennes, arrêtons :

Article 1<sup>er</sup> : Le sieur Hubert Meunier est autorisé à établir une fabrique de broches de fer et d'acier dans la commune de Poix, à charge d'avoir un second compte ouvert au bureau des douanes d'Englefontaine et de se soumettre au libre exercice des employés dans son atelier.

Article 2<sup>ème</sup> : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le directeur des douanes de Valenciennes et à M. Le sous-préfet d'Avesnes.

Fait à Lille le 20 Juin 1836. Signé Baron Mechin

Préfecture du Nord,  
Nous, Conseiller d'Etat, Préfet du Département du Nord,  
Grand Officier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre de Léopold,  
Vu la demande du Sr. Hubert Meunier,  
fabriquant de Broches de fer et d'acier à Beaudignies,  
tendant à obtenir l'autorisation de former un établis-  
sement semblable, dans la Commune de Poix,  
Vu l'avis de M. le Directeur des Douanes de  
Valenciennes,  
Arrêtons  
Art. 1<sup>er</sup> Le Sieur Hubert Meunier est  
autorisé à établir une fabrique de broches de  
fer et d'acier dans la commune de Poix, à charge d'avoir  
un second compte ouvert au bureau des Douanes  
d'Englefontaine et de se soumettre au libre exercice  
des employés dans son atelier.  
Art. 2<sup>ème</sup> Le présent arrêté sera adressé à  
Monsieur le Directeur des Douanes de Valenciennes  
et à M. le Sous Préfet d'Avesnes.  
Fait à Lille Le 20 Juin 1836,  
Signé Baron Mechin